

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00447
Numéro SIREN : 524 319 977
Nom ou dénomination : 2M EVENT

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2023 sous le numéro de dépôt 5207

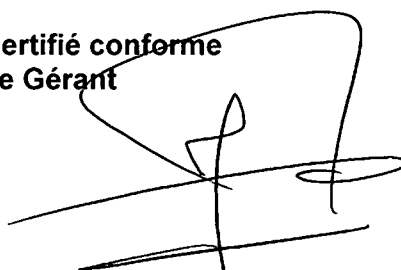
2M EVENT

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 €
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

**BILAN
COMPTE DE RESULTATS
ANNEXES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Certifié conforme
Le Gérant**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'Le Gérant'.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	4 525	4 309	216	821
Fonds commercial (1)	500		500	500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	204 495	77 647	126 848	19 466
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 649		1 649	449
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	211 169	81 955	129 214	21 236
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés/com.	11 320		11 320	82 924
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	636 597		636 597	184 560
Autres créances	51 557		51 557	106 058
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	
Disponibilités	364 664		364 664	564 156
Charges constatées d'avance (3)	14 727		14 727	33 648
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 178 866		1 178 866	971 347
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 390 035	81 955	1 308 080	992 583
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				4 000

Bilan

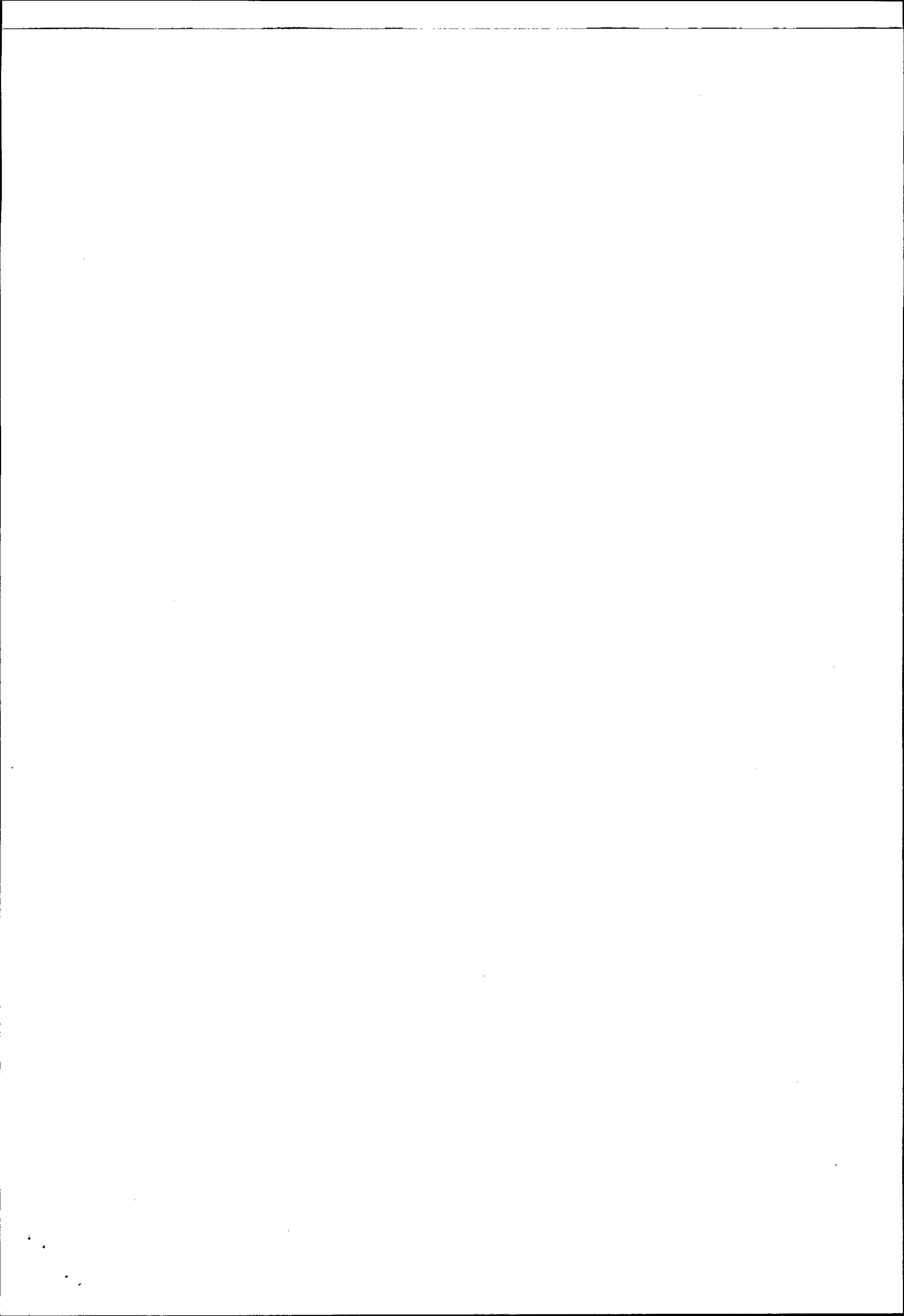
	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	150	150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	101 574	37 698
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	156 596	113 877
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	259 820	153 224
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	5 000	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	411 653	400 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 262	1 066
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	24 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 158	237 368
Dettes fiscales et sociales	216 922	110 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 061	4 000
Produits constatés d'avance (1)	100 205	86 304
TOTAL DETTES	1 043 260	839 358
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 308 080	992 583
(1) Dont à plus d'un an (a)	302 439	427 909
(1) Dont à moins d'un an (a)	740 821	411 449
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	2 728 521	940 988
Chiffre d'affaires net	2 728 521	940 988
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 009	160 468
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 064	7 988
Autres produits	127	28
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 739 721	1 109 472
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres appro.	1 960 732	615 198
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	183 884	147 864
Impôts, taxes et versements assimilés	17 517	8 546
Salaires et Traitements	280 814	183 391
Charges sociales	115 133	27 055
Amortissements et provisions	20 139	8 305
Autres charges	482	25
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 578 701	990 384
RESULTAT D'EXPLOITATION	161 020	119 089
Quote parts de résultat sur opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		12
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	197	68
Reprises sur dépr., prov. et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	197	81
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
Intérêts et charges assimilées	6 175	5 111
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	6 175	5 111
RESULTAT FINANCIER	-5 978	-5 031
RESULTAT COURANT avant impôts	155 043	114 058
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 250	

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Sur opération en capital		1 900
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 250	1 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 210	1 650
Sur opération en capital		1 900
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 210	3 550
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-960	-1 650
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-2 513	-1 469
RESULTAT DE L'EXERCICE	156 596	113 877



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 2M EVENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 308 080 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 156 596 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2M EVENT

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 €
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

❖ Troisième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 156.596 euros de la manière suivante :

Affectation :

- La somme de A titre de distribution de dividendes	100.000 euros
- Le solde, soit la somme de Au poste « Autres réserves » Lequel s'élève désormais à un montant de 158.170 euros	56.596 euros
<u>Total</u>	----- 156.596 euros

Ainsi chacune des 150 parts sociales recevra un dividende de 666,67 euros qui sera mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 159.820 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices			
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0 €	0 €	50.000 €
31/12/2020	0 €	0 €	0.000 €
31/12/2019	0 €	0 €	8.000 €

2M EVENT

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 €
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

❖ Troisième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 156.596 euros de la manière suivante :

Affectation :

- La somme de	100.000 euros
A titre de distribution de dividendes	
- Le solde, soit la somme de	56.596 euros
Au poste « Autres réserves »	
Lequel s'élève désormais à un montant de 158.170 euros	
<u>Total :</u>	----- 156.596 euros

Ainsi chacune des 150 parts sociales recevra un dividende de 666,67 euros qui sera mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 159.820 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

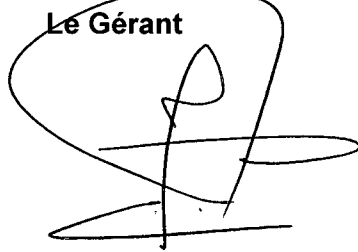
Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices			
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0 €	0 €	50.000 €
31/12/2020	0 €	0 €	0.000 €
31/12/2019	0 €	0 €	8.000 €

##

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décisions de l'associé unique du 30 juin 2023.

**Certifié conforme
Le Gérant**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, positioned below the text 'Le Gérant'.